

Le procès de France Télécom doit donner la parole aux victimes !

Paris, le, 4 avril 2019,

Les avocats des fédérations syndicales de France Télécom Orange et des associations de victimes parties civiles ont déposé ce vendredi 29 mars une liste des témoins pour éclairer les débats du procès sur les approches scientifiques de la souffrance au travail et des nouvelles méthodes de management mises en œuvre par France Télécom. Les témoignages de salarié-es de l'entreprise, de psychiatres éminent-es montreront aussi la réalité incroyable des pressions exercées par la direction de l'époque.

France Télécom Orange et ses dirigeants, MM. Didier LOMBARD, Olivier BARBEROT et Louis-Pierre WENES, comparaîtront à partir du 6 mai 2019 et sont accusés d'avoir mis en place un système de harcèlement institutionnel visant à pousser 22 000 salariés hors de l'entreprise, « *par la porte ou par la fenêtre* », comme l'avait exprimé Didier Lombard devant un parterre de cadres de l'entreprise.

Les avocat-es de la fédération SUD PTT ont par ailleurs déposé une première liste de nouvelles parties civiles, salarié-es, collègues et familles de victimes, qui ont un intérêt évident à agir dans le cadre de ce procès en soutien de l'action publique, pour demander une indemnisation au titre « préjudice moral ».

La fédération SUD PTT compte bien élargir encore la constitution de parties civiles d'ici l'ouverture du procès, afin de poser publiquement la question de l'indemnisation des victimes : les 39 parties civiles citées dans l'ordonnance de renvoi ne représentent pas à elles seules les milliers de victimes des méthodes de management utilisées par France Télécom que nous caractérisons comme un système de harcèlement institutionnel.

Contacts :

- LA FÉDÉRATION SUD :
 - Patrick ACKERMANN 06 81 23 33 84
- LES CONSEILS DE LA FÉDÉRATION :
 - Sylvie TOPALOFF 06 86 08 44 72
 - Jean-Paul TEISSONIERE 06 07 88 17 55